

Département

Pyrénées Atlantiques

Arrondissement

Pau

Délibération 2024-18 du conseil municipal du douze mars deux mil vingt-quatre

Le douze mars deux-mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du Conseil Municipal : 27**Nombre de Conseillers en exercice : 27****Nombre de Conseillers présents physiquement : 24****Nombre de Conseillers votants : 25****Date de la convocation : 06/03/2024****Date de la mise en ligne : 13/03/2024**

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier	X			
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge	X			
CROVELLA	Loïc				X
ROUZIERES	Nicole	X			
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier	X			
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine	X			
CONESA	Claire		X		
BOONE	Emmanuelle	X			
FONTENIER	Jessica	X			
LACROIX	Jean-Pierre	X			
BERTHELOT	Christophe	X			
FRITHMANN	Alicia	X			
SABLÉ	Corentin	X			
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie	X			
AUGUSTO	Alain		X	Agnès Casenave-dit-Milhet	

Informations diverses

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : Stéphane LEYDERT est candidat

Stéphane LEYDERT est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération

2024-18 : Aide financière 2024 aux administrés pour installation d'un récupérateur d'eau pluviale pour un usage extérieur

Rapporteur : Madame Delquignie

La ville de Gelos s'est engagée dans la préservation des ressources naturelles, et notamment de l'eau, en installant des récupérateurs d'eau de pluie sur les bâtiments communaux. Cette année, elle propose de promouvoir l'acquisition de récupérateurs d'eaux pluviales pour un usage extérieur (arrosage, nettoyage d'outils ...) et de soutenir les habitants dans la gestion raisonnée de cette ressource en les incitant à maîtriser son utilisation.

Il est donc proposé de donner une aide financière de 25€ pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie fermé (avec kit de raccordement) de 300L à 600L et de 50€ pour un récupérateur de 601L à 1 000L (avec kit de raccordement), sans plafond de ressources, sous réserve des conditions suivantes :

- Résider sur la Commune (présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois + d'une carte nationale d'identité ou passeport).
- Une demande par foyer (même adresse), une seule fois, réservée aux maisons individuelles avec terrain.
- L'installation doit être avérée (raccordement à une gouttière, photo avant/après) et constatée par le policier municipal et/ou un agent municipal et/ou un élu.
- L'utilisateur doit positionner un système de protection contre les moustiques (de type filet d'hivernage).
- Présentation d'une facture incluse dans la période ci-dessous.

Cette opération valable du 1er avril au 30 septembre 2024. Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée. L'ensemble des documents doivent être transmis avant le 30 septembre 2024.

Pour le versement de l'aide, il sera nécessaire de fournir un relevé d'identité bancaire (RIB).

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, est invité à :

AUTORISER

Art 1 - Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Il est précisé que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce projet sont prévus et inscrits à l'article 65741 au budget 2024 de la collectivité, dans la limite de 3000€. Dès que ce montant sera atteint, une liste d'attente sera établie pour bénéficier de l'aide l'année suivante.

Délibération votée :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Signature du secrétaire de séance

LEYDERT Stéphane

